

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-033-14136/23/BM

■ Approbation de la candidature à l'appel à projets "Augmentation du nombre de facilitateurs et de coordinateurs régionaux sur le territoire national - volet social" lancé par l'Etat

62152

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Adopté en Conseil de la Métropole le 7 octobre 2021, le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) constitue désormais la colonne vertébrale des achats métropolitains pour la période 2021-2026 et témoigne de l'engagement de l'institution en matière d'achat inclusif.

Le SPASER rappelle combien tous les contrats de la commande publique de la Métropole, qu'elle qu'en soit la forme, ont potentiellement vocation à porter des démarches en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi notamment issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et fixe un objectif ambitieux d'inclure d'ici 2025 des considérations sociales dans 30% des marchés notifiés au cours de l'année. Les facilitateurs clauses sociales constituent un maillon essentiel du SPASER, leurs missions d'accompagnement des différents parties prenantes (services opérationnels, entreprises titulaires, partenaires emploi, publics en parcours d'insertion) tout au long du processus d'achat concourent à la réalisation des objectifs de l'axe 4 « des achats inclusifs et équitables ». La Métropole Aix-Marseille-Provence a l'opportunité de se porter candidate à l'appel à projets « Augmentation du nombre de facilitateur et de coordinateurs régionaux sur le territoire national - volet social » lancé par l'Etat via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence Alpes Côte d'Azur (DREETS PACA) qui permettrait de renforcer son intervention et maximiser son impact inclusif en direction des publics en difficultés d'insertion professionnelle du territoire. Un renfort de l'équipe actuelle des facilitateurs clauses sociales permettrait également de répondre aux objectifs d'insertion fixés par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) en lien avec la nouvelle charte nationale d'insertion s'applique aux 21 nouveaux programmes de rénovation urbaine.

Inscrit dans le cadre du plan national des achats durables (PNAD) 2022-2025, cet appel à projets a pour objectif l'augmentation du nombre de facilitateurs et coordinateurs régionaux de la clause sociale d'insertion, pour accompagner les acheteurs soumis au Code de la Commande Publique, et plus particulièrement les acheteurs de l'Etat, et permettre ainsi le développement d'une offre d'insertion professionnelle en direction des publics demandeurs d'emploi. L'appel à projets vise à renforcer les capacités d'ingénierie liée à la clause sociale d'insertion (accompagnement de nouveaux acheteurs, calibrage, choix des segments d'achat, accompagnement des personnes, contribution de la clause à la construction de parcours d'insertion dans l'emploi, impacts, etc.) dans une logique de montée en qualité globale du dispositif en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés : acheteurs, acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle et de l'inclusion sociale.

Le montant financier de cet appel à projets s'élève à 5,4 millions d'euros sur l'année 2023, pour un objectif de création de 90 postes supplémentaires de facilitateurs et de coordinateurs et la poursuite du financement des 80 postes créés en 2022.

La candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence porte sur les 2 volets de l'appel à projets avec :

- Le financement d'un poste équivalent temps plein de facilitateur clauses sociales qui viendra renforcer l'équipe de facilitateurs internalisés au sein de la Direction générale déléguée Aménagement durable, habitat, inclusion et cohésion territoriale.

- Le financement d'un poste équivalent temps plein de coordinateur à l'échelle départementale chargé de coordonner l'action des facilitateurs (agents internalisés ou mission confiée à une association), d'harmoniser les pratiques et d'animer l'écosystème de l'insertion par l'activité économique.

Le plan de financement pluri-annuel prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement	Année 2023/2024	Année 2024/2025	Année 2025/2026	Montant total
Etat / AAP Clauses sociales	58 000 €	56 000 €	54 000 €	168 000 €
Métropole Aix-Marseille-Provence / FSE+	16 000 €	16 500 €	17 000 €	49 500 €
Métropole Aix-Marseille-Provence / Fonds propres	6 000 €	6 500 €	7 000 €	19 500 €
Etablissement public Euroméditerranée	15 000 €	17 000 €	19 000 €	51 000 €
Total	95 000€	96 000 €	97 000 €	321 000 €

La présente délibération vise à approuver la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projets lancé par l'Etat via la DREETS PACA, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°EM 001-2734/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 relative au développement des clauses sociales d'insertion dans les procédures de consultation des marchés publics ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°FBPA 033-10482/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant adoption du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : candidature à l'appel à projets « Augmentation du nombre de facilitateurs et de coordinateurs régionaux sur le territoire national - volet social » lancé par l'Etat.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à faire acte de candidature auprès de l'appel à projets « Augmentation du nombre de facilitateurs et de coordinateurs régionaux sur le territoire national - volet social » lancé par l'Etat via la DREETS PACA.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, et à signer tout document y afférent pour la mise en œuvre de l'opération.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée en section de fonctionnement sur le budget principal 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ